

Préconisations pour un langage non sexiste

Par Éliane Viennot*

*Ce n'est pas la langue française qui est sexiste, ce sont ses locuteurs
et locutrices. Qui ne sont pas responsables de ce qu'on leur a mis dans la tête,
mais de ce qu'elles et ils en font.*

A. NOMMER LES FEMMES

1. Utiliser l'expression « les femmes » pour désigner les personnes de chair et d'os, et réserver l'expression « la femme » pour l'expression du fantasme.

Exemples : « La situation des femmes se dégrade dans les pays en guerre. » — « On fêtera demain la Journée internationale des droits des femmes. » — « Bardot incarnait la femme libérée dans les années 1960. »

- L'emploi du terme au singulier réduit les individus qui composent l'immense population féminine à un seul « type », identique dans toutes les sociétés et à toutes les époques. Il incite les femmes à se sentir l'incarnation d'un personnage immuable, auquel il convient de se conformer coûte que coûte. Cet emploi correspond à la volonté de nier la diversité des femmes et des contextes de domination ; et de diluer la responsabilité des hommes dans l'organisation de la sujétion féminine.

2. Utiliser les termes féminins pour désigner les métiers, les fonctions, les qualités des femmes.

Exemples : « Mme la directrice » — « L'écrivaine Assia Djebar » — « La juge des libertés »

- La convergence de genre entre l'article, le(s) nom(s) et les autres mots s'accordant éventuellement avec eux est de rigueur dans la langue française. Des énoncés comme « Mme le recteur est arrivée » sont des solécismes (fautes de syntaxe), au même titre que le serait « Ce chèvre est très douce » ou « Cette lion n'a pas l'air commode ». La thèse soutenue par l'Académie française, selon laquelle certains noms de fonctions (prestigieuses !) devraient être neutres – c'est-à-dire masculins, puisqu'il n'existe pas de neutre en français – ne repose sur rien. Des milliers de textes de toute nature (juridiques, fiscaux, littéraires...) datant d'avant le XX^e siècle en témoignent. En conséquence, *tous les noms de métiers, fonctions, dignité, qualité sont attestés au féminin dans l'ancienne langue*. Aucun n'a besoin d'être forgé (sauf cas de fonctions ou de métiers nouveaux*).

* pour l'accord de proximité, voir C1.

3. Bannir l'attribution à une femme du nom de fonction de son mari.

Exemple : « L'épouse du général était présente à la cérémonie. » (et non « la générale »)

- Ces emplois obsolètes étaient fréquents dans l'ancienne France et au XIX^e siècle dans les couches supérieures de l'armée et de la clergie (la classe vivant de son savoir), par imitation de la noblesse, où les époux partageaient le titre du plus élevé des deux dès le jour de leur mariage. Cependant, ces appellations-là étaient purement honorifiques – les fonctions en question n'étant pas exerçables par des femmes.

Ces usages doivent absolument être abandonnés. Non seulement ils correspondent à un état social révolu, mais ils constituent une véritable usurpation de titre dans une société où il y a de « vraies » générales, colonelles, rectrices, etc. Enfin, ils condamnent à ridiculiser les époux de ces femmes, voire leurs épouses ou les époux des hommes exerçant ces fonctions – puisque toutes ces situations sont désormais possibles.

* Autrice de *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Petite histoire des résistances de la langue française*. Édition iXe, 2014.

4. Utiliser « Madame » pour s'adresser aux femmes, quel que soit leur âge.

- Le mot « *demoiselle* » désignait autrefois un titre de petite noblesse, dont l'équivalent masculin était « *damoiseau* ». « *Dame* » et « *sieur* » (ou « *seigneur* ») correspondaient à des titres supérieurs. Peu à peu, à partir du XVII^e siècle, les appellations « *Mademoiselle* » et « *Madame* » en sont venues à désigner deux statuts matrimoniaux différents pour les femmes, tandis que tous les hommes se voyaient appelés par un vocable unique ne connotant ni le statut social ni le statut matrimonial. L'égalité exige que soit abandonnée cette disparité obligeant les seules femmes à préciser si elles sont « libres » ou non.

5. Utiliser les noms propres des femmes de la même manière qu'on utilise ceux des hommes.

Exemple : « Nathalie Sarraute s'est illustrée dans le nouveau roman à la même époque qu'Alain Robe Grillet ; mais Sarraute a exploré d'autres dimensions que Robe Grillet. »

- Le fait d'utiliser systématiquement le prénom pour les seules femmes tend à leur dénier le même statut intellectuel ou social qu'aux hommes, à les infantiliser. Les prénoms ne sont usuels que lorsqu'on parle des princesses ou des reines (qui peuvent avoir un titre, mais n'ont pas de « nom de famille », pas plus que leurs homologues masculins).

B. NOMMER LES DEUX SEXES

1. Utiliser le terme *humain* et non le terme *homme* pour désigner l'humanité ou l'espèce humaine.

Exemples : « Les droits humains » — « L'être humain est souvent imprévisible. » — « L'Humain est un mammifère bipède. » — « Les sciences humaines »

- L'expression *l'homme* est, pour parler des femmes et des hommes, à la fois sujette à confusion linguistiquement et porteuse d'inégalité. Avec ou sans majuscule, il ne s'agit pas de la traduction de *l'homo* latin, terme qui désignait les deux sexes (l'être humain de sexe mâle se traduisant par *vir*). Dans son emploi politique, cette expression a d'abord signifié l'être humain de sexe mâle à l'exclusion de l'autre. Il n'était nullement question d'accorder aux femmes des droits politiques, ce que les lois électorales et les constitutions devaient préciser (via les définitions des « citoyens » en question) jusqu'en 1944 pour la France. En 1948, lors de l'adoption de la Déclaration universelle des droits humains (vocabulaire choisi par toutes les nations), la France a mené une véritable bataille pour conserver ce terme, entraînant avec elle un certain nombre de pays francophones (dont certains ont depuis rejoint le camp majoritaire). Cette résistance est à mettre en relation avec son long refus d'accorder le droit de vote aux femmes, et avec les 95 à 98% de parlementaires masculins qu'elle a conservés jusqu'aux élections suivant la bataille pour la parité (1997).

2. Exprimer le féminin et le masculin dans les énoncés s'adressant aux deux sexes ou parlant d'eux.

Exemples : « Les candidates et les candidats seront connus** le 15 juin. » — « Les auditeurs et les auditrices de l'émission peuvent écrire... » — « Chères amies, chers amis... » — « Celles et ceux qui le demandent... »*

- Dans la langue écrite, on peut user de signes diacritiques pour éviter d'exprimer les deux mots lorsqu'ils ne diffèrent que de quelques lettres : le **point médian** lorsque la différence réside dans la présence ou l'absence du e (« *cher es ami es* »), y compris en cas de redoublement de la consonne (« *les intellectuel les* ») ; la **barre oblique** si les désinences sont différentes ou s'il s'agit de mots différents (« *Les auditeurs/auditrices* », « *elles/ils* »). Ne pas sectionner les mots féminins (« *Les auditeurs/trices* ») : imaginerait-on « *Mesdames/sieurs* » ?
- Le point médian, déjà utilisé dans d'autres langues (mais non dans cet usage), paraît aujourd'hui la meilleure solution, en raison de sa discrétion, de son insécabilité (les lettres qui le suivent n'iront pas à la ligne), de sa spécialisation dans cet usage.

* pour l'ordre alphabétique, voir C3.

* pour l'accord de proximité, voir C1.

3. En cas de mots épïcènes (non marqués en genre), préciser le sexe des personnes lorsque l'article ne suffit pas à le faire.

Exemple : « À la Renaissance, les hommes philosophes se regroupaient souvent en académies. » (et non « les philosophes »)

- De fait, les mots que nous ressentons « non marqués en genre » sont d'anciens masculins, auxquels correspondaient autrefois des termes féminins, le plus souvent terminés en *esse* (*architectesse, commissairesse, notairesse, peintresse, philosophesse...*). Estimant que ces professions n'étaient pas faites pour les femmes, les lettrés masculinistes du XVII^e siècle les ont condamnés. La même logique, poussée plus avant, les a incités ensuite à condamner tous les termes relevant de ce registre, quelle que soit leur forme (*autrice, écrivaine, médecine, compositrice*, etc.). Les femmes exerçant ces professions ou ces qualités ne disparaissant pas pour autant, l'habitude s'est prise de préciser leur sexe lorsqu'on parle d'elles (femme philosophe...) – mais non lorsqu'on parle d'hommes. Poursuivre sur cette voie est une manière d'admettre que ces fonctions sont faites pour les hommes (les deux notions se recouvrent, un mot suffit), alors que les femmes s'y glisseraient toujours par effraction (les deux notions sont étrangères, il faut deux mots).

C. RESPECTER L'ÉGALITÉ

1. Bannir l'accord « du masculin qui l'emporte sur le féminin », inutile et nocif. Lui préférer l'accord de proximité, ou choisir celui qui convient le mieux.

Exemples d'accord de proximité : « Les candidates et les candidats seront connus le 15 juin. » — « Mon frère et ses amies sont arrivées. »

- L'ancienne langue française variait les types d'accord en genre et en nombre, comme le faisait le latin et comme le font encore l'espagnol, le portugais, l'italien. Lorsqu'un verbe, un adjectif, un participe passé... se rapportent à plusieurs substantifs de genres différents, toutes pratiquent volontiers l'accord de proximité, c'est-à-dire avec le terme le plus proche. La règle de l'accord au masculin pluriel a été inventée par les grammairiens masculinistes du XVII^e siècle. Ils désiraient que la langue reflète l'ordre social et politique qui avait leur préférence, et ils ne s'en cachaient pas : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif. » (Dupleix, *Liberté de la langue française*, 1651). La formule *Le masculin l'emporte sur le féminin*, qui enseigne d'abord un ordre social et politique, à un âge où l'on ne peut pas le contester, est à bannir dans une société qui promeut l'égalité des sexes et cherche à la réaliser.

2. Utiliser l'accord majoritaire pour parler de (ou à des) groupes mixtes présentant une proportion plus importante d'un sexe que de l'autre.

Exemples : « Les enfants sont ravies. » (si plus de filles que de garçons ; « ravis » dans le cas contraire) — « Les étudiantes qui ont terminé leur devoir peuvent sortir. » (si majorité de filles ; « les étudiants » dans le cas contraire)

- L'accord majoritaire présente l'avantage de n'avoir pas à exprimer les deux termes. Les hommes devraient trouver cette pratique tout aussi légitime que celle qui a prévalu jusqu'à présent.

3. Recourir à l'ordre alphabétique.

Exemples : « L'égalité femmes-hommes » (et non hommes-femmes) — « Les électeurs et les électrices » — « La directrice et le directeur » — « Les Français et les Françaises »

- L'ordre alphabétique, arbitraire, est le seul qui permette de distribuer équitablement les termes féminins et les termes masculins dans les énoncés pragmatiques (les énoncés littéraires peuvent obéir à d'autres logiques, comme le rythme et les sonorités). Placer en première position les termes désignant les hommes revient à conforter la domination masculine. Y placer les termes désignant les femmes reviendrait à faire intervenir la « galanterie », qui était certainement appréciable dans un monde organisant la sujétion féminine, mais qui n'a pas lieu d'être dans un monde égalitaire.

D. RESPECTER SANS ALOURDIR NI SYSTÉMATISER

1. Combiner ordre alphabétique et accord de proximité, pour éviter au maximum l'ajout de signes diacritiques.

Exemples : « Les candidates et les candidats seront connus le 15 juin. » (plutôt que « connu es ») — « Chères et chers amis » (plutôt que « ami es »)

2. Neutraliser les expressions chaque fois que possible

- Exemple : « *La fonction présidentielle* » (plutôt que « *La fonction de président* ») — « *Le personnel soignant* » (plutôt que « *les infirmières et les infirmiers* » ou « *les infirmier es* »)

3. Viser l'esprit de l'égalité, non son expression pointilleuse.

- Ces recommandations visent à faire reculer l'expression du masculin hégémonique tel qu'il est aujourd'hui la plupart du temps pratiqué par les locuteurs et les locutrices françaises*. Elles n'ont pas besoin d'être appliquées d'un bout à l'autre d'un texte, phrase après phrase. Des panachages entre les procédés peuvent être introduits. L'essentiel est de signifier à qui et de qui l'on parle, d'en parler de manière égalitaire et respectueuse, de marquer – à l'écrit comme à l'oral – qu'on veut participer à la transformation de la société, et d'inviter à en faire autant.

* pour l'accord de proximité, voir C1.